



## Retraite invalidité ,ou rupture de contrat

Par **sylviebruno**, le **24/11/2015** à **14:56**

Bonjour

je suis agent territoriale . 2011 arret maladie pendant un an , puis disponibilité d office qui c est terminée le 20octobre 2015 .ma hierarchie m a conseillé de demander la retraite d invalidité ,seulement je suis fonctionnaire que depuis 2005 ,et je pense que je n aurais pas une retraite convenable

j aurais aimer savoir s il ne valait pas mieux faire une rupture de contrat ,et savoir si j ai droit aux assurances chomages liées a la fonction publique

j attends votre reponse merci